ACCORD ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

UNSA GROUPE RATP refuse de valider l'ultime provocation de la Direction générale RH sur le dispositif "Proches/aidants"

Après avoir mis en place un relevé de décisions inacceptable pour le dispositif "Proches Aidants", la Direction tente de le faire valider tacitement à travers la signature d'un Accord égalité professionnelle femmes/hommes.

Quel syndicat osera valider un dispositif "Proches/Aidants" rejeté par tous les agents contrairement au dispositif "dons de jours" ?

Quel syndicat osera avec sa signature donner raison à la Direction d'entreprise sur le refus d'appliquer plusieurs éléments contribuant à une véritable égalité professionnelle femmes/hommes ?

LA DIRECTION REFUSE PLUSIEURS PROPOSITIONS DANS LE PROTOCOLE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

- **Pas de protocole GROUPE**

Il est à regretter que l'accord n'ait pas une dimension GROUPE alors que la Direction s'inscrit systématiquement dans une politique GROUPE sur de nombreux sujets.

- **Congés pour les femmes ou les hommes souffrants de problèmes de santé**

Nombreuses sont les collectivités ou entreprises qui ont mis en place un dispositif d'autorisation d'absences en cas de menstruation difficile par exemple.

La RATP refuse, en soutenant que les agents concernés n'ont qu'à utiliser le CSOM (Congé Spécial d'Ordre Médical).

- **Cas de grossesse**

La Direction refuse d'améliorer le temps d'absence pour alléger le travail.

- **PACS ou Mariage**

La Direction refuse d'augmenter le nombre de jours accordés aux concernés.

AVEC UNSA GROUPE RATP
LES AGENTS SONT DÉFENDUS

Bagnolet, égalité- femmes/hommes - août 2023

www.unsa-grouperatp.fr

Scanné avec CamScanner